

**AGENCE PORTUAIRE
MARITIME ET FLUVIALE**



DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

N° 028 /APMF/DG/DAM/21

AVIS DE SELECTION EN FORMATION

OBJET : Ouverture et organisation d'une formation de niveau Direction « MACHINE » à l'ENEM de Mahajanga pour l'année scolaire 2021/2022.

Références :

- Arrêté n° 32 468/2012 du 27 décembre 2012 portant application à Madagascar des amendements de Manille (2010) à la Convention ;
- Arrêté n° 17 482/2015 du 20 mai 2015 fixant les principes généraux régissant les délivrances et les revalidations des titres maritimes ;
- Arrêté n° 16 200/2020 du 20 août 2020 portant ouverture et organisation d'une formation de niveau Direction « MACHINE » à l'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime (ENEM) de Mahajanga.

CANDIDATS CONCERNES :

Les Marins professionnels au commerce et à la Pêche, remplissant les conditions suivantes :

- Etre au moins titulaire de Brevet d'Aptitude d'Officier de Quart Machine (OQM) ; et
- Avoir accompli un service en mer, sur des navires de puissance propulsive supérieure ou égale à 750 KW, d'une durée au moins égale à dix-huit (18) mois en tant qu'officier breveté ; et
- Etre titulaire d'un certificat médical d'aptitude physique à la navigation valide ;

Pièces à fournir :

1. Une demande d'inscription manuscrite adressée à Monsieur le Directeur Général de l'APMF ;
2. Un mandat de trente mille Ariary (Ariary 30 000) à titre de droit d'inscription, libellé au nom de l'Agent comptable de l'APMF ou une pièce justifiant le paiement de ce droit auprès d'un régisseur de l'APMF ;
3. Une photocopie du Brevet d'Officier de Quart Machine ou du titre plus élevé ;
4. Une photocopie du LPM valide **ou** un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 délivré moins de trois (3) mois (si le candidat n'a pas navigué durant les deux (2) dernières années) ;
5. Un relevé de navigation établi moins de 03 mois ;
6. Un curriculum vitae avec photo d'identité récente, numéro d'appel téléphonique pour contact rapide et Email ;
7. Un certificat d'aptitude médicale à la navigation maritime valide ;

INSCRIPTIONS :

Date d'ouverture de l'inscription : **13 janvier 2021**

Les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le **19 février 2020 à 16 h30** :

- Si en version physique, à l'adresse ci-après :

Monsieur le DIRECTEUR GENERAL de l'Agence Portuaire, Maritime et Fluviale (APMF)
Immeuble APMF, près LNTPB, route des Hydrocarbures ALAROBIA Amboniloha
101 ANTANANARIVO – (Inscription « Formation Direction Machine» ENEM 2021)

- Si en version électronique, aux adresses ci après : apmf@apmf.mg; spdam@apmf.mg; tsimiankina@apmf.mg

Tout dossier incomplet à la date de clôture de l'inscription fait l'objet d'un rejet.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

- Le cycle de formation préparant au Diplôme de SECOND MECANICIEN dure huit (8) mois scindés en deux périodes de quatre (4) mois chacun.
 - La première période de la formation débutera le lundi 1^{er} mars 2021 ;
 - Les candidats en formation sont obligatoirement soumis aux dispositions du règlement intérieur de l'ENEM ;
 - Les divers frais liés à la formation sont fixés comme suit :
 - . Frais d'études : huit cent soixantequinze mille Ariary par mois (Ariary 875 000/mois) ;
 - . Frais de l'internat : Cent vingt-cinq mille Ariary par mois (Ariary 125 000/mois) ;
 - . Coût de la cantine scolaire : le tarif quotidien des trois repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner) est fixé à sept mille Ariary (Ariary 7000/jour).
- Les frais pour le mois dû sont payables avant le 5 du mois.

AUTRES OBSERVATIONS :

- i. Il ne sera effectué aucun remboursement des droits d'inscription pour les candidats ayant déposé des dossiers, qu'ils auraient satisfait ou non aux conditions de sélection prévues ;
- ii. Le nombre minimum de candidats requis pour l'ouverture de la formation est fixé à huit (08). En cas d'insuffisance en nombre des candidats sélectionnés, la rentrée de la promotion n'aura pas lieu. L'inscription recevable reste valide. En cas d'inscription de plus de quinze (15) candidats admissibles, une évaluation est organisée par l'ENEM pour limiter le nombre de participants au cours à quinze (15). La liste des candidats admis définitivement au cours est présentée par le Directeur de l'ENEM et fixée par une Décision du Directeur Général de l'APMF.

Antananarivo, le

13 JAN 2021

**LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE**



RANDRIANANTENAINA Jean Edmond